



FLASH INFOS Vrigne-Meuse



Madame, mademoiselle, monsieur

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13

[e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr](mailto:mairie-vrigne-meuse@orange.fr)

<https://www.mairie-vrigne-meuse.e-monsite.com>

I/ Rappels : Code de la santé publique – Code de l'environnement – Arrêté du Préfet des Ardennes

Les activités domestiques bruyantes (tronçonneuse – tondeuse...) sont autorisées RESTRICTIVEMENT de 10h à 12h les dimanche et jour férié. Hors ces horaires, l'activité est classée dans « trouble à la tranquillité publique » et peut-être puni d'une amende (cf rubrique à « savoir »). Respectez vos voisins !

Extraits de l'Arrêté Préfectoral n°108/2009 Portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Ardennes :

« Section 5 : Bruit dans les propriétés privées / ARTICLE 10 :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- _ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- _ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- _ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. »

...

« Section 6 : Dispositions diverses / ARTICLE 14 :

Sanctions pénales : Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les services de police ou de gendarmerie, ou par tout agent commissionné et assermenté.

Ces infractions seront poursuivies et réprimées conformément aux textes en vigueur en matière de sanctions pénales et administratives. »

À savoir :

*La Loi prévoit pour des nuisances injurieuses ou intenses, répétées ou longues une amende forfaitaire de 68 à 180€.

*La Loi permet à une personne victime de multiples menaces ou insultes pour de faux motifs de nuisances sonores peut également porter plainte pour **harcèlement**.

II/ CCAS/Transports scolaires 2018-2019 :

Le CCAS ayant décidé la reconduction des aides aux transports scolaires (de la maternelle aux études supérieures) sur la base des principes antérieurs, les parents qui souhaitent bénéficier de cette politique volontaire d'action sociale voudront bien retirer auprès du secrétariat de mairie les formulaires ad'hoc.

III/ CCAS :

Dès le 1^{er} janvier 2019 comme l'autorise la Loi rappelée par la Préfecture dernièrement, le CCAS ne fonctionnera plus avec un budget séparé. Les dépenses seront prélevées directement sur le budget communal. Cependant, la gestion de la politique d'action sociale se poursuivra sous une forme similaire à l'actuelle ; une commission aux affaires sociales composée de 4 élus, 4 représentants de la société civile et présidée par le Maire de la commune. Cette structuration permet le maintien du secret à réserver aux aides individuelles.

IV/ Commémorations du Centenaire :

Les abonnés à la presse locale ont lu que Monsieur le Président de la République viendra la semaine précédant le 11 novembre, dans notre commune, se recueillir au carré militaire.

Pour ces circonstances il est bien évident que les mesures de sécurité entourant la visite présidentielle seront drastiques, contraignantes mais... sur un temps très limité et circonscrites à une zone bien définie. Plus d'information dès que possible.

Le dernier livre du Général FAUVEAU, petit fils du Commandant Charles de Menditte, est à votre disposition en mairie, pour feuilletage (sujet : les derniers jours de combats entre le 1^{er}/07/1918 et le 11/11/1918).

V/ Civisme

Nos amis les animaux se promènent accompagnés de leur maître. Soyez sympa ramassez les déjections ! Surtout alentour du Chemin de Mémoire, cimetière...

VI/ De saison

Le temps des vacances approche. Si vous partez pensez à informer votre voisinage (ouverture / fermeture volets, ne pas laisser déborder la boîte aux lettres...) – Pensez au dispositif « tranquillité vacances »
Soyez prudents sur les routes (80km/h au 1^{er} juillet sur les voies non séparées par un terre-plein central).

Secrétariat de mairie – Informations diverses :

- Le secrétariat **sera fermé du 13 juillet au 20 août 2018**, le maire ou l'un des adjoints sera toujours disponible en cas de besoin,
- **La carte Lycéo est remplacée** : carte JEUN'EST pour les lycéens et étudiants mais aussi tous les jeunes de la Région GRAND EST âgés de 15 à 29 ans sont éligibles et peuvent bénéficier des avantages proposés par la Région dès maintenant pour régler les livres scolaires par exemple, faites vos démarches : pour les étudiants Ardennais jusqu'à plus de 100€ d'attribution (sans condition de ressources)

Filière	Etablissement en Champagne-Ardenne
Seconde Générale et Technologique	100 €
Première et Terminale Générale ou Technologique	100 €
1 ^{ère} année Bac Pro	40 €
1 ^{ère} année CAP, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année Bac Pro	40 €
2 ^{ème} année CAP, ULIS	40 €

Rendez-vous sur
<http://jeunest.fr>
ou contactez le
03.66.75.81.92

+ des tarifs réduits à
partir du 1^{er}/09
prochains

Idées de sortie :

CYCLE MEMORIEL 1918-2018 Augustin Trébuchon - gratuit

Etre femme en 14/18

- **Conférence le 22 juin à 18h30** par Jacques LAMBERT (Historien/Ecrivain ardennais)

- **Exposition jusqu'au 30 juin 2018** réalisée par La Baie de Somme 3 Vallées

Médiathèque Ronde Couture – rue Ferroul - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

VOYAGEZ... en train – Chemin de Fer Touristique du Sud des Ardennes

L'Association vous accueille en 3 langues cet été :

A partir du Dimanche 1er juillet 2018, les autorails du Chemin de fer sud des Ardennes reprennent du service entre Attigny et Amagne-Lucquy.

Pour la 31^{ème} année consécutive, l'équipe des bénévoles de l'association vous accueille à bord de leurs autorails des années 50 et 60 pour une promenade authentique. Les circulations sont agrémentées de commentaires en français, en anglais ou en allemand vous pourrez également déguster des produits ardennais.

Circulation les dimanche et mercredi selon un programme à découvrir sur le site :

<http://cftsa.fr>